

J'ai perdu ma carte bancaire ou mon chéquier



Réflexe n° 1 : vérification

Pas dans votre autre manteau ? Pas tombé(e) derrière le canapé ? Vérifiez bien parce qu'une fois que vous aurez fait opposition, vous ne pourrez plus revenir en arrière...

Réflexe n° 2 : gérer l'urgence

La première chose à faire est de faire opposition. Chaque établissement bancaire dispose d'un numéro spécifique, vous pouvez poser la question à votre conseiller. Il existe également des numéros valables pour tous les établissements financiers.

Vous avez perdu votre carte bancaire ?

- Pour une Visa ou une Mastercard, appelez le **0892 705 705** (0,34 €/minute) afin de faire opposition, quelle que soit votre banque.
- Pour une carte American Express, composez le 01 47 77 72 00.
- Pour une Diner's Club, composez le 01 49 06 17 50.

Que risquez-vous ? L'article L. 133-19 du Code monétaire et financier stipule qu'« en cas d'opération de paiement non autorisée consécutive à la perte ou au vol de l'instrument de paiement (ndlr : la carte bancaire), le payeur supporte, avant l'information prévue à l'article L. 133-17 (ndlr : l'opposition), les pertes liées à l'utilisation de cet instrument, dans la limite d'un plafond de 150 €. Toutefois, la responsabilité du payeur n'est pas engagée en cas d'opération de paiement non autorisée effectuée sans utilisation du dispositif de sécurité personnalisé (ndlr : le code secret) ». En clair, faites opposition rapidement !

Vous avez perdu votre chéquier ?

Appelez le **0892 68 32 08** (0,34 €/minute) afin de faire opposition, quelle que soit votre banque.

N'oubliez pas de confirmer votre opposition

Pour ce faire, envoyez un courrier recommandé avec accusé de réception qui rappellera la date et l'heure de votre appel.

Réflexe n° 3 : l'assurance

Vérifiez auprès de votre banque si vous avez souscrit une assurance qui couvre les éventuels frais engendrés par l'opposition, c'est toujours utile !

Réflexe n° 4 : contacter votre agence

Après avoir confirmé par écrit l'opposition à votre moyen de paiement (voir ci-dessus), contactez votre agence pour lancer la fabrication d'une nouvelle carte ou d'un nouveau chéquier.

Réflexe n° 5 : suivre les opérations sur son compte

Durant les semaines et les mois qui suivent, il est important de garder un œil attentif sur les opérations qui passent sur votre compte afin de vérifier que vous êtes bien à l'origine de chacune d'elle. Grâce au suivi en ligne de votre compte et aux relevés que vous adresse votre banque, cette opération – parfois fastidieuse – peut être effectuée facilement. Et si vous découvrez une opération douteuse, parlez-en immédiatement à votre conseiller.

ATTENTION

Les informations contenues dans cette fiche sont des recommandations proposées par FranceObjetsTrouvés.fr. FranceObjetsTrouvés.fr décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite de ces recommandations dont la mise en œuvre ne saurait se substituer aux obligations légales de chacun.